

## L'ACCESSIBILITÉ



L'espace partagé doit permettre au maximum d'utilisateurs de se déplacer avec le minimum d'entraves.

Il convient d'envisager l'accessibilité de tous en tout point des espaces extérieurs en identifiant la chaîne des déplacements depuis les points d'accès (transports publics, places de stationnement).

Le projet d'aménagement doit prendre en compte les plus vulnérables (personnes âgées, handicapés, enfants), les modes de déplacement



doux, ainsi que les besoins des commerces (largeur de trottoirs suffisante, seuils à niveau...). Ceux-ci dépendent souvent de l'espace public (terrasses de bar et restaurant) sur lequel ils se prolongent et qu'ils animent.

Se référer aux normes d'accessibilité de l'espace public en agglomération (loi N°2005-102, décrets 2006-1657, 2006-1658 et 2006-138, arrêté du 15/01/2007).

## L'IDENTITÉ



L'espace public c'est l'image de la ville.

Il joue un rôle de représentation majeur et engendre un sentiment d'appartenance, une symbolique commune aux citoyens.

Comment imaginer Saint-Tropez sans ses quais, Toulon sans la place de la Liberté, ...?

Aussi, dans la perspective de traitement des espaces publics, un travail d'analyse du site (qualités et dysfonctionnements, histoire, structure, flux, usages, matériaux, ...) permet en phase projet une meilleure définition des priorités d'aménagement.

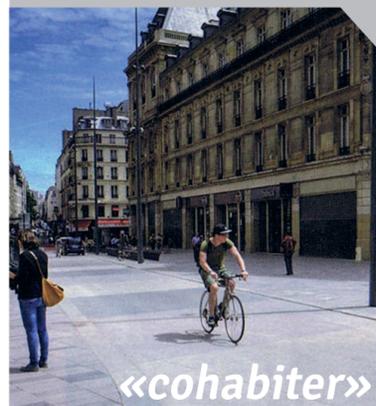
Prendre en compte la dimension

symbolique du lieu afin d'affiner les fonctions à venir du site : espace public institutionnel ou commémoratif, touristique, commercial, de loisirs ou religieux.

Mettre en valeur les éléments patrimoniaux (statues, fontaines, monuments, bâtiments...) en dégagant les cônes de vision et les perspectives ou grâce à une mise en lumière d'ambiance. Il s'agit de créer une véritable scénographie urbaine.

Enfin, le mobilier urbain est aussi vecteur d'identité : une gamme propre à la ville peut être créée, ou issue d'un catalogue mais personnalisée.

## LA SÉCURITÉ



L'espace public doit offrir des cheminements évidents, confortables et sûrs : sol antidérapant, contrastes visuels, traitements différenciés, trottoirs suffisants, garde-corps au-dessus de 40 cm de dénivelé, bandes podotactiles d'éveil à la vigilance (BEV) devant escaliers et traversées de voies, sans objets tranchants ou acérés.

Il faut faciliter la cohabitation entre les différents usagers de l'espace (voitures, vélos, rollers, piétons, enfants).

Le danger vient de la non visibilité des obstacles, les croisements de flux doivent être anticipés par les concepteurs

(implantation du mobilier urbain et BEV).

La priorité doit être donnée aux piétons avec par exemple des zones partagées : «zones de rencontre», «zones 20 ou 30», des plateaux traversants devant les écoles ou des largeurs de voie réduites afin de limiter la vitesse des véhicules.

L'espace public doit donner un sentiment de sécurité de jour comme de nuit en évitant les recoins obscurs non éclairés propices aux incivilités, dégradations ou violences. Les normes d'éclairage doivent être respectées (20 lux en tout point du cheminement accessible).

# MÉTHODOLOGIE : les clés pour réussir

Intention de projet d'espace public du maître d'ouvrage

Etat des lieux : Diagnostic + réflexion d'ensemble

Schéma directeur

Charte des espaces publics

PHASAGE des opérations

Appels d'offre par espace

ESQ : esquisse

AVP : Avant Projet

PRO / DCE / ACT : Etudes de projet

Dossier consultation des entreprises

Appel d'offre

Assistance aux contrats de travaux

DET / AOR Direction de l'exécution des travaux

RECEPTION TRAVAUX

USAGE DE L'ESPACE  
GESTION  
MAINTENANCE  
ENTRETIEN

## ■ ETAT DES LIEUX - PREMIERES ORIENTATIONS

L'établissement d'un diagnostic est l'étape préalable à l'élaboration d'un projet. Il révèle les caractéristiques du lieu, sa structure, ainsi que ce qui le perturbe. L'état des lieux (morphologie, typologie, cheminements, usages, organisation spatiale, patrimoine, revêtement surface, mobilier, végétal, accessibilité, terrasses commerciales...) donne les principaux dysfonctionnements et atouts du site.

Cette étude préalable dégage des enjeux possibles à long terme, envisage l'échelle d'intervention et précise les premières orientations d'aménagement, recommandations réglementaires et techniques (plans, schémas, esquisses, estimations financières). Elle permet une réflexion approfondie en amont entre les différents intervenants (élus, services techniques, espaces verts, voirie, tourisme...) ainsi qu'une phase de concertation avec les habitants (réunions publiques, exposition, groupe de travail...).

Le CAUE VAR peut vous accompagner dans cette démarche.

## ■ SCHEMA DIRECTEUR, CHARTES...

Le projet d'un espace public peut être traité isolément, mais il est important de réfléchir à l'échelle de la commune, du centre-ville ou d'un quartier, sous forme de :

**Schéma Directeur d'Aménagement** : il s'inscrit dans une démarche globale cohérente avec la réalisation par phases ou tranches sur le long terme en fonction des budgets à allouer. Il s'agit d'un principe d'organisation générale des espaces publics. Ce document s'ajoute aux documents d'urbanisme existants. Il peut aussi les faire évoluer (PLU, PADD).

**Charte des espaces publics** : elle propose un guide de référence à usage des services techniques et des concepteurs pour un vocabulaire urbain cohérent. Les outils d'aménagement d'une zone définie (mobilier, signalétique, végétaux, matériaux, coloris...) ou des règles de mise en œuvre (largeur, profils...) peuvent y être précisés. Flexible, elle permet de s'adapter aux différentes configurations en évitant des aménagements hétérogènes au coup par coup.

**Chartes des devantures ou des terrasses commerciales** : elles peuvent venir compléter celle des espaces publics.

Le CAUE VAR peut vous accompagner dans cette démarche.

## ■ PHASE OPERATIONNELLE / démarche de projet

Le maître d'ouvrage fera appel à des professionnels qualifiés (architectes, paysagistes...) et ce sur l'ensemble des phases du projet à travers une équipe pluridisciplinaire (bureaux d'études, éclairagistes, artistes...).

Le suivi du chantier par le concepteur permet une meilleure qualité et le respect du parti architectural.

«L'urbaniste est celui qui prend soin des gens, des lieux et des choses. Il doit oeuvrer pour le confort urbain, c'est-à-dire pour une amitié entre le territoire et le quotidien de chacun» Thierry Paquot.



Association loi 1901 présidée par M.Philippe SANS, Conseiller général du VAR, Adjoint au maire de Toulon

CONTACT CAUE VAR  
tel : 04 94 22 65 75 / fax : 04 94 22 65 79  
email : contact@cauevar.fr - site : www.cauevar.fr

Publication réalisée par le CAUE VAR avec le soutien technique de Lotic Gestifin, architecte, septembre 2014. Directeur de publication : Nicolas Delbert - Conception : Wilfrid Jaubert - Crédits photos tous droits réservés

PENSER  
AMÉNAGER  
RÉUSSIR,

LES ESPACES  
PUBLICS

L'espace public se définit comme un espace urbain non bâti, un espace ouvert et partagé par tous.

Lieu de rencontre et d'échange, il est vecteur de mixité, d'appartenance collective, d'expression d'une culture, d'un mode de vie.

Lieu d'articulation urbaine c'est un repère dans la ville. Il porte des dimensions sociales et fonctionnelles importantes.

L'espace public doit répondre aux besoins collectifs des usagers.

Penser, aménager, réussir les espaces publics représentent des nécessités fondamentales pour les collectivités qui peuvent compter sur l'appui du CAUE VAR.

Philippe SANS  
Président du CAUE VAR





La rue



La place



L'espace vert

Un espace public réussi est un espace que les usagers utilisent, s'approprient et respectent. C'est un espace «habité». En ce sens, il constitue un trait d'union entre les espaces et les habitants, un vecteur de cohérence urbaine.

Un espace public de qualité contribue à :

## AMELIORER LE CADRE DE VIE

- CONFORT → cohérence entre usages et formes de l'espace public.
- ACCESSIBILITÉ → pour tous les usagers.
- SÉCURITÉ → éclairage, protection envers les véhicules...
- LIEN SOCIAL RENFORCÉ → attractivité, convivialité.
- FLUIDITÉ → flux repensés et maîtrisés, nouveaux schémas de circulation et de stationnement, modes doux de déplacement.
- POLYVALENCE → flexibilité des usages dans le temps.
- BIODIVERSITÉ → les choix paysagers peuvent y contribuer.
- RESTRUCTURATION URBAINE → recoudre les quartiers, récupérer des espaces délaissés.

## RENFORCER L'IMAGE DE LA VILLE

- PATRIMOINE REVALORISÉ → attractivité nouvelle, espace vivant et vécu.
- IDENTITÉ RENFORCÉE → méditerranéenne, rurale, littorale.
- IMAGE CONTEMPORAINE → fonctions, usages, matériaux.
- COMMERCE FAVORISÉ → seuils accessibles, façades et terrasses dégagées.
- ESPACE ÉPURÉ → mobilier urbain homogène et judicieusement positionné, enfouissement réseaux, coffrets techniques, containers à ordures...
- ESPACE ASSAINI → arbres malades remplacés ou traités, nuisances sonores ou pollution diminuée.

## GENERER DES ECONOMIES

- ÉCONOMIE D'ÉCHELLE → homogénéisation du mobilier.
- ÉCONOMIE D'ÉNERGIE → gestion de l'éclairage, faible consommation, leds...
- ÉCONOMIE D'EAU → gestion de l'arrosage, récupération, rétention ou infiltration des pluies, choix de végétaux nécessitant peu d'arrosage.
- DÉVELOPPEMENT DURABLE → éco-matériaux, recyclables, recyclés, réutilisables, non polluants, bois certifiés, énergie grise...
- DURÉE DE VIE SUPÉRIEURE → éléments qualitatifs résistants aux UV, corrosion, graffitis, vandalisme...
- ÉCONOMIE D'ENTRETIEN → moins de maintenance pour les services municipaux (exemple des leds).

# Les composants de l'espace public

«La réussite d'un aménagement tient souvent à un subtil dosage entre les éléments le constituant, le travail des détails soignés, la prise en compte de l'environnement et la cohérence avec les besoins des usagers.»

## LE SOL



«matières et usages»

Le revêtement doit être approprié au site selon les usages, l'intensité de la circulation, la pente ou les traditions (pierre locale, briques...) et être en harmonie avec les façades environnantes.

Types de sols recensés :

- les revêtements naturels et végétaux : platelage bois, gazon, gazon renforcé, ...
- les revêtements naturels minéraux : pavage en pierre (pavés, dalles), gravillons, stabilisé...
- les revêtements béton : pavés et dalles, sol coulé désactivé, brossé, imprimé, bouchardé...
- les enrobés bitumineux (noir, rouge, jaune...)
- les sols souples synthétiques (aires de jeux).

## L'ÉCLAIRAGE



«mise en valeur et fonctionnalité»

Une grande palette de systèmes d'éclairage urbain permet aux concepteurs de traiter, aujourd'hui, avec beaucoup de finesse l'espace public.

L'éclairage peut être fonctionnel (répondant aux normes de confort visuel, de sécurité ou de guidage) ou alors d'ambiance et de mise en valeur (de détails, monuments ou façades).

Une étude d'éclairage avant l'appel d'offre permettra de valider l'implantation des luminaires, les puissances, les couleurs et ainsi éviter la pollution lumineuse ou les éblouissements.

## LA VÉGÉTATION



«adaptation au site et au climat»

La végétation est un des éléments majeurs de l'espace extérieur : ombrage, ornementation, qualité d'un air renouvelé et sain.

Les essences choisies doivent être adaptées au climat et au site (penser à leur croissance et à la saisonnalité, feuilles caduques ou pérennes).

Le végétal permet de cadrer l'espace grâce à des alignements d'arbres, de masquer, de protéger de nuisances, de fournir de l'ombre et de la fraîcheur.

A plus large échelle, la végétation permet la création d'une trame verte reliant squares, jardins et pelouses.

Le mobilier répond à une nécessité d'usages quotidiens :

- la pause, la détente, la convivialité : bancs, assises ...
- la propreté : corbeilles, containers, cendriers, ...
- le rafraîchissement : bornes et fontaines à boire, fontaines, bassins, ...
- l'accompagnement du végétal : grilles et corsets d'arbre, tuteurs, pergolas, bacs...
- la sécurité : potelets, garde-corps...
- le loisir : jeux d'enfants, agrès d'extérieurs...
- le transport : accroches vélos, abribus...
- l'information : signalétique.

Pensé pour l'utilisateur, il doit être ergonomique, accessible (hauteur...) et résistant. Discret, faisant partie intégrante du lieu, il doit inviter à son utilisation par un bon emplacement.

## LE MOBILIER URBAIN



«ni trop ni trop peu»

## L'EAU



«un vrai plus»

Sous notre climat méditerranéen, les fontaines ou autres bassins sont des éléments intéressants à envisager à la fois pour leur aspect esthétique et valorisant mais aussi car ils rafraîchissent et humidifient l'air chaud et sec de l'été.

L'animation et le bruit de l'eau fait partie d'un éveil des sens à rechercher dans l'espace public.

## L'ART



«richesse et identité»

L'ouverture à des formes artistiques urbaines permet de renforcer l'identité du lieu et d'enrichir le patrimoine culturel et l'image de la ville.

Ce nouveau patrimoine n'est pas enfermé dans un musée, il devient partagé et quotidien.

L'art contemporain en particulier, permet d'ajouter une page d'histoire et de ne pas figer l'espace urbain dans le temps. Ainsi son apport dans des centres historiques peut être parfois intéressant en contraste avec le patrimoine ancien.

«Toutes les villes ont un cœur, et ce qu'on appelle le cœur d'une ville, c'est l'endroit où son sang afflue, où sa vie se manifeste intensément, où sa fièvre se déclare, sorte de carrefour où toutes ses artères paraissent aboutir.»  
Sacha Guitry